

MAIRIE D'ETAMPES SUR MARNE

INSCRIPTIONS

(Pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Etampes sur Marne)

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

INSCRIPTION 2017

Les dossiers sont à retirer aux horaires suivants ou à imprimer sur le site officiel de la commune (www.etampes-sur-marne.com).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	9h00 à 11h
12h00						OUVERT
14h00	FERMEE	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMEE
18h00						

Document à fournir :

→ Justificatif de domicile

→ Attestation sur l'honneur des parents du choix commun du lieu de scolarisation de l'enfant (et copie du jugement de divorce le cas échéant)

→ Livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance

→ Certificat du médecin

→ Carnet de santé ou document attestant que l'enfant a subi des vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie une contre-indication médicale

Eventuellement :

⇒ Certificat de radiation en cas de changement d'école.

⇒ Dérogation accordée par le maire pour les enfants extérieurs à la commune

Le dossier est à déposer complet en mairie par les personnes responsables de l'enfant.

Votre dossier sera ensuite remis au directeur de l'école avec un certificat établi par la mairie.



L'admission sera validée uniquement après rendez-vous avec le directeur de l'école

Monsieur le Directeur recevra les parents uniquement sur rendez vous

Téléphone de l'école pour renseignements et rendez-vous :

03 23 83 21 04

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ Niveau : _____ Classe : _____

ÉLÈVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / _____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère	NOM de famille : _____	Autorité parentale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	NOM d'usage : _____	Prénom : _____		
	Adresse : _____			
	Code postal : _____	Commune : _____		
	Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____	Tél. travail : _____	
	Numéro de poste : _____	Courriel : _____		
Père	NOM de famille : _____	Autorité parentale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	NOM d'usage : _____	Prénom : _____		
	Adresse : _____			
	Code postal : _____	Commune : _____		
	Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____	Tél. travail : _____	
	Numéro de poste : _____	Courriel : _____		
Autre responsable légal (personne physique ou morale)		Autorité parentale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Organisme : _____		Lien avec l'enfant : _____		
Fonction : _____				
Adresse : _____				
Code postal : _____	Commune : _____			
Tél. : _____	Tél. portable : _____	Courriel : _____		

INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie soir : Oui Non
Études surveillées : Oui Non Restaurant scolaire : Oui Non
Transport scolaire : Oui Non

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

	Mère	Père
Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Éducation nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Informations sur les activités périscolaires ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

**Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DE L' AISNE**

DEMANDE DE SCOLARISATION
HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE (1)
DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

. durant l'année scolaire 2017-2018
. à compter du

(Demande de dérogation à établir obligatoirement pour une première inscription,
Quel que soit le niveau dans la commune de résidence)

o en école maternelle (2) dans la commune de :

o en école élémentaire (2) Ecole souhaitée :

NOM de l'enfant :	ADRESSE du <u>domicile familial</u> :
Prénom :
Date de naissance :
Nom des parents :
.....	N° de téléphone :

ACTIVITE PROFESSIONNELLE (joindre le certificat des employeurs attestant de l'activité professionnelle à la date de la rentrée scolaire ou à la date de la scolarisation de l'enfant)	
- du père :	Lieu d'exercice :
- de la mère :	Lieu d'exercice :

<u>Ecole fréquentée au cours de la présente année scolaire :</u>
Ecole :
Adresse :
Commune :
N° de téléphone :

<u>MOTIF justifiant la demande d'inscription hors de la commune de résidence</u> (joindre les justificatifs) :
.....
.....
.....
Si fratrie, justifier du cas de dérogatoire du frère ou de la soeur lors de sa première inscription

Avez-vous l'intention de demander l'inscription de l'enfant à la restauration scolaire ?	
Oui o (2)	Non o (2)
A l'accueil le matin ou la garderie le soir ? :	
Oui o (2)	Non o (2)

(1) Voir notice ci-jointe.
(2) Mettre une croix dans la case concernée

1 - AVIS de la Directrice ou du Directeur de l'école de la commune de résidence :

.....
.....
.....

A, le

Signature

2 – AVIS du Maire de la commune de résidence ou, si la compétence en matière de fonctionnement des écoles publiques a été transférée à une structure intercommunale, avis du Président de cette structure.

o ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune
(Cet accord implique l'accord de la commune de résidence ou de la structure intercommunale compétente pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors de la commune).
Les dérogations seront ouvertes en juin après les inscriptions des enfants de Château-Thierry

o REFUS de dérogation pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune.
Motif du refus :

.....
.....
.....

Existe-t-il au sein de la commune ou de la structure intercommunale :

- un service de restauration OUI - NON

- un service de garderie OUI - NON

A, le

Signature

3 – AVIS de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil :

.....
.....
.....
.....

A, le

Signature

4 – DECISION du MAIRE de la commune d'ACCUEIL :

o ACCORD pour la scolarisation dans la commune de
L'enfant sera inscrit dans l'école (Nom et adresse) :

o REFUS de scolarisation dans la commune de
Motif du refus :

A, le
Le Maire,

NOTICE
relative à la demande de scolarisation
hors de la commune de résidence

La procédure à suivre :

- A** Les parents adressent leur demande revêtue de l'avis du Directeur de l'école de résidence au Maire de la commune de résidence ou au président de la structure intercommunale compétente.
- B** Le Maire de la commune de résidence ou le président de la structure intercommunale compétente transmet la demande à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
- C** L'Inspecteur de l'Education Nationale transmet la demande pour décision au Maire de la commune d'accueil.
- D** Le Maire de la commune d'accueil notifie sa décision:
1. Aux parents.
 2. Au Directeur de l'école de résidence.
 3. Au Directeur de l'école demandée.
 4. A l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
 5. Au maire de la commune de résidence
- E** Recours

Si la décision est contestée, l'arbitrage de Monsieur le Préfet peut être demandé dans les deux mois par le Maire de la commune de résidence, le Maire de la commune d'accueil ou par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant.

Le Préfet statue après avis de l'Inspecteur d'Académie.